



# C.D. GESTION COMPETITIONS SENIORS

## Procès-Verbal N° 18

REUNION DU 19 Décembre 2022

**PRESIDENT** : DALMON André

**PRESENTS** : SILVESTRE Bernard, COUFFIGNAL Francis, REYNES Roger, PERSET Henri.

*La réunion est ouverte par le Président à 9h00*

\*\*\*\*\*

### **Décision N° 1-12 de la CDGCS en date du 19 décembre 2022**

#### **Inscription de l'équipe JS Bassin 2 en Coupe des Techniciens des Sports Collectifs (TDSC)**

Suite à une erreur lors de l'engagement, après vérification, la Commission Départementale Gestion des Compétitions Séniors (CDGCS) décide, en application de l'Article 25 alinéas 1 et 2 du Règlement des Coupes Seniors, de retirer l'équipe de la JS Bassin 2 de cette Compétition.

En effet, l'Article 25 - COUPE DE L'ESSOR – TECHNICIEN DES SPORTS COLLECTIFS indique que :

- 1) La Coupe de l'Essor/Technicien des Sports Collectifs est ouverte à tous les clubs dont l'équipe première est engagée dans un championnat de D4 ou de division inférieure du D.A.F.
- 2) La Coupe de l'Essor - Technicien des Sports Collectifs est également ouverte à tous les clubs dont l'équipe réserve est engagée dans un championnat de D4, D5 ou D6 du D.A.F. et ne peut s'inscrire dans une des Coupes Départementales proposées par le D.A.F.

L'équipe de **JS Bassin 2**, n'étant pas l'équipe première du club, est inscrite en coupe de l'Aveyron CA, et ne peut donc participer à cette épreuve.

En conséquence, suite au tirage du 15 décembre 2022 des 1/16<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe des TDSC, l'équipe de Combes ES 3 est qualifiée pour la suite de la Compétition.

La présente décision, à l'exception de mesures conservatoires ou dites de procédure, est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District Aveyron Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions de forme prévues à l'Article 190 des Règlements généraux du D.A.F.

#### **Match reportés :**

Le match **St Afrique 2 – Espalion 1** en départementale D1, poule unique, non joué le samedi 17 décembre 2022 à 20h00 est reprogrammé au samedi 7 janvier 2023 à 20h00 (si terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé).

Le match **Soulaiges Bonneval 1 – Réquista US 2** en départementale D2, poule A, non joué le samedi 17 décembre 2022 à 19h00 est reprogrammé au samedi 7 janvier 2023 à 19h00 (si terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé).

Le match **St Laurent/La Canourgue 1 – Marvejols Sport 1** en départementale D2, poule A, non joué le samedi 17 décembre 2022 à 19h30 est reprogrammé au samedi 28 janvier 2023 à 19h30 (si terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé).

Le match **Argence Viadène 1 – Vabres l'Abbaye 1** en départementale D2, poule B, non joué le samedi 17 décembre 2022 à 20H00 est reprogrammé au samedi 28 janvier 2023 à 20H00 (si terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé).

Le match **Badaroux 1 – Espalion 2** en départementale D3, poule C, non joué le samedi 17 décembre 2022 à 15H00 est reprogrammé au dimanche 29 janvier 2023 à 15H00 (si terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé).

Le match **Goutrens/Mayran 1 – Mahorais ASC 1** en départementale D3, poule B, non joué le vendredi 16 décembre 2022 à 20h30 est reprogrammé au samedi 7 janvier 2023 à 20h30 (si terrain impraticable, le match sera automatiquement inversé).

***La réunion est clôturée à 11.00 heures***

La Secrétaire de séance,  
Francis COUFFIGNAL

Le Président,  
André DALMON